# Fiche

# LA VHF : MODALITÉS ET CONDITIONS D'UTILISATION

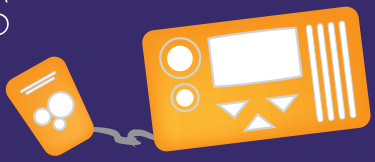

## en Nouvelle-Calédonie

*Les émetteurs-récepteurs du service mobile maritime dans la gamme des ondes métriques (VHF) sont des éléments importants de sécurité pour la navigation de plaisance et l'organisation des secours en mer.*

***Vérifiez que votre VHF est correctement initialisée et connectée au GPS.***

*Il est nécessaire d'être titulaire du CRR (Certificat Restreint de Radiotéléphonie) pour l'utilisation de la VHF dans les eaux de Nouvelle-Calédonie et internationales.*

*Les personnes ayant obtenu le CRR avant le 1er octobre 2004 n'ont pas à passer de module complémentaire et peuvent utiliser une VHF ASN. Il leur est cependant fortement conseillé de parfaire leurs connaissances en consultants les informations disponibles sur* ***www.anfr.fr/fr/nouvelle-caledonie***

## Pourquoi faire une demande de licence alors que l'on a déjà obtenu le Certificat Restreint de Radiotelephonie ?

*Le CRR est un examen validant des connaissances, la licence est un droit à utiliser les fréquences. La licence représente l'autorisation d'exploiter les fréquences maritimes. C'est grâce à elle que le bateau est doté d'un identifiant unique (indicatif et/ou MMSI) qui permet aux centres de secours de déterminer précisément, lors d'un appel de détresse, quels sont les moyens à engager.*
*La licence doit être conservée à bord car elle peut être réclamée par les autorités compétentes, en France et à l'étranger. Pour l'obtenir, il suffit de remplir le formulaire « Demande ou modification de licence » disponible sur le site de l'ANFR, accompagné des pièces justificatives demandées.*

la mer OUI mais dans les règles

DAM
Direction
des affaires maritimes
de la Nouvelle-Calédonie

# Qu'est ce que le codage Mobile Maritime Service Identity ?

*Le MMSI est une série de neuf chiffres qui constitue le passeport radio d'un navire dans le monde entier. Un MMSI est attribué à un navire et permet d'enregistrer les équipements qui utilisent la technique ASN (VHF et BLU), les balises de détresse ainsi que des émetteurs-récepteurs par satellite (stations Inmarsat B, C et M). à la sortie d'usine, certains équipements comme les balises ne sont dotés que d'un numéro de série. L'ANFR gère l'attribution des MMSI.*

# La radio Very High Frequency : un outil pour améliorer sa sécurité

*Seule l'utilisation d'une radio VHF en mer permet d'améliorer sa sécurité. A l'ère du téléphone portable, pourquoi préférer une radio VHF ?*

*La radio VHF marine fixe ou portable reste le moyen incontournable pour assurer sa sécurité à bord. D'une portée supérieure au GSM en zone côtière, la radio VHF permet :*

- *en cas de détresse en mer, de diffuser l'information à tous les navires sur zone, plaisanciers ou professionnels, de converser avec le MRCC et avec les moyens de sauvetage nautique ou aérien en approche finale ;*
- *de prendre connaissance d'une demande d'assistance d'un autre navigateur, qui peut être très proche et de communiquer avec les autres bateaux. C'est le premier support de la solidarité des gens de mer !*
- *de recevoir les bulletins météo à intervalle régulier et en particulier, les bulletins météo spéciaux élaborés par Météo France en cas d'aggravation de la situation. Ils sont diffusés par Noumea Radio sur tout le littoral par radio VHF (canal 16).*

DAM
Direction
des affaires maritimes
de la Nouvelle-Calédonie

www.affmar.gouv.nc

# Les procédures d'urgence et de détresse

## Fiche
LA VHF : MODALITÉS ET CONDITIONS D'UTILISATION
*en Nouvelle-Calédonie*

**Le respect des procédures est essentiel pour la sécurité de la navigation.**

***PANPAN PANPAN PANPAN***
*Message d'urgence concernant la sécurité du navire ou de personnes à bord.*

***MAYDAY MAYDAY MAYDAY***
*Message de détresse : danger grave et imminent indiquant un péril pour le navire et tous ses occupants, demande d'assistance immédiate.*

***Ces messages doivent également préciser :***

- *le nom du navire répété 3 fois*
- *la position du navire*
- *l a cause de l'appel*
- *les secours demandés et les intentions des passagers*

*Le message doit être répété sur le canal 16 jusqu'à accusé de réception.*

la mer OUI mais dans les règles

DAM
Direction
des affaires maritimes
de la Nouvelle-Calédonie

Avec le concours du MRCC

# Fiche

## LA VHF : MODALITÉS ET CONDITIONS D'UTILISATION

*en Nouvelle-Calédonie*

## Les conseils du MRCC

***Quel que soit le type de navigation pratiquée, embarquez toujours une VHF, elle est un élément essentiel de votre sécurité.*** *Elle vous permet d'appeler les secours en cas de besoin, elle vous permet d'écouter ce qui se passe autour de vous et de porter secours ou assistance en cas d'appel d'un autre navire.*

*En embarquant,* ***demandez au chef de bord de vous montrer le fonctionnement de la radio VHF.*** *En cas de difficulté, chaque équipier doit être capable d'alerter les secours sur le canal 16 et de s'assurer que la VHF est bien sur « high ».*

***N'encombrez pas le canal 16*** *qui est une fréquence de sécurité et sur laquelle vous êtes entendus par tous, changez de canal. Les fréquences 6- 8- 72- et 77 sont destinées aux communications de navire à navire.*

*Apres avoir accompli les formalités gratuites auprès de l'ANFR pour obtenir votre licence d'utilisation et le numéro MMSI (numéro identité du service mobile maritime),* ***n'oubliez pas de saisir ce numéro sur votre VHF ASN*** *en respectant scrupuleusement le mode d'emploi de votre appareil. Ainsi initialisée, une VHF ASN couplée à un GPS permet de signaler une alerte automatiquement en transmettant votre identité, mais aussi votre position facilitant ainsi la mise en oeuvre et l'arrivée des secours.*

***Adoptez une VHF fixe ou portable en fonction du type de navigation que vous pratiquez****. En fonction de la hauteur des antennes d 'émission et de réception et du relief de la côte, les portées peuvent être très différentes. Il est communément constaté que la portée maximum des VHF portables est de l'ordre de 3 à 5 milles et celle des VHF fixes de 20 à 25 milles.*

***En fonction de la durée de votre navigation, munissez-vous d'un chargeur ou de batteries de rechange.*** *En général, la durée d'autonomie d'une VHF varie entre 5 et 8 heures.*

***En cas de détresse, si vous n'avez pas de VHF, utilisez votre téléphone portable (mais il ne peut pas toujours être capté, il ne permet pas d'échanger avec les sauveteurs et ne peut pas être repéré par radiogoniométrie). Appelez le n° du MRCC Nouméa : en composant le 16.***

*Pour en savoir plus : www.anfr.fr/fr/nouvelle-caledonie*
*www.affmar.gouv.nc*
*www.mrcc.nc*



DAM
Direction
des affaires maritimes
de la Nouvelle-Calédonie